

DROITS DE L'ENFANT

PASSONS DE LA CONVENTION AUX ACTES !



© SOS Villages d'Enfants



LA FRANCE SE DOTE D'UNE STRATÉGIE GLOBALE ET TRANSVERSALE POUR L'ENFANCE AFIN D'ASSURER LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT VIA SES POLITIQUES PUBLIQUES

Convention relative aux droits de l'enfant, Article 4 :

L'État doit faire tout son possible pour assurer l'exercice des droits définis par la Convention.

ODD CONCERNÉ



EN FRANCE

QUELS CONSTATS ?

La France a instauré plusieurs instances et mesures pouvant concourir à la construction d'une stratégie nationale globale et cohérente de l'enfance : Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge en 2016, Conseil national de la protection de l'enfance en 2016, mise en place de la clause impact jeunesse en 2016, nomination en 2019 d'un Secrétaire d'État chargé de la mise en place d'une stratégie pour la protection de l'enfant. La France va dans la bonne direction mais il est nécessaire d'aller encore plus loin.

COMMENT AGIR ?

Afin de s'assurer que la France mette réellement en œuvre une stratégie globale et transversale pour l'enfance dotée d'un plan d'action et d'un calendrier de mise en œuvre, il est nécessaire de :

- **Garantir la tenue de réunions interministérielles de suivi des politiques liées à l'enfance regroupant l'ensemble des Ministères concernés de manière régulière, deux fois par an.**
- **Étendre à l'enfance les études d'impact pour tout nouveau projet ou proposition de loi et pour toutes les nouvelles politiques nationales et territoriales.**
- **Réaliser des analyses budgétaires pour suivre l'évolution des fonds alloués à l'enfance et optimiser leur utilisation.**

À L'INTERNATIONAL

QUELS CONSTATS ?

Dans le cadre de la politique internationale de la France, les droits de l'enfant ne font pas l'objet d'une stratégie spécifique ni d'une attention affirmée sur les plans programmatique et financier. Par ailleurs, en 2019, la stratégie interministérielle « Droits humains et développement » a été adoptée. Elle a pour ambition d'intégrer l'approche par les droits dans les actions de coopération. Bien que la Convention relative aux droits de l'enfant y soit mentionnée, cette stratégie ne fait pas mention de l'approche par les droits de l'enfant comme un moyen permettant la réalisation des droits humains. En 2019, la France s'était engagée à adopter la loi d'orientation et de programmation relative au développement solidaire, à la promotion des droits humains et à la lutte contre les inégalités mondiales (ex LOP-DSI) établissant la politique générale de la France en matière de coopération ; les droits de l'enfant doivent y avoir pleinement leur place.

COMMENT AGIR ?

- **S'assurer d'une meilleure effectivité des droits de l'enfant à l'international** en en faisant un objectif du plan d'action pluriannuel de la stratégie interministérielle "Droits humains et développement" et en l'assortissant de mesures opérationnelles et financières concrètes.
- **Prioriser, à l'occasion de la révision de la LOP-DSI, les droits de l'enfant et intégrer à la programmation budgétaire la mise en place de mécanismes de fléchage de l'APD dédiée aux droits de l'enfant.**
- **Adopter un marqueur « droits de l'enfant » dans les projets de coopération internationale de la France, à l'instar du marqueur « genre ».**

Donnons-leur la parole !

« C'est bien de demander mon avis,
mais qui va le prendre en compte ? »

« Quelle place voulez-vous réserver aux enfants ? »

« À quoi vont servir mes réponses ?
Et ça va changer quoi ? »

« Et vous les adultes, comment réagissez-vous ? »

« Stop de frapper les enfants. »

« Pourquoi ne pas avoir les papiers avant 18 ans
pour nous les mineurs non accompagnés ? »

« Qu'appelle-t-on un enfant ? »

« Nous laisser à la rue et nous empêcher d'aller à l'école :
c'est nous laisser en proie à des dérives,
à la solitude, à l'abandon.

Le 30 octobre dernier, l'un d'entre nous
a passé ses 17 ans dehors.

L'éducation est le poumon de l'intégration.

Elle nous permettrait de nous retrouver, de nous orienter.
Aller à l'école, c'est favoriser la mixité et l'intégration⁴³. »

ET MAINTENANT,

A VOUS D'AGIR !

Cher·e·s décideur·e·s,

Vous venez de lire les douze actes de la Dynamique « De la Convention aux Actes ! ». Nous ne doutons pas qu'ils vous ont inspirés et que votre engagement sera important.

La Convention relative aux droits de l'enfant a 30 ans et pourtant l'effectivité des droits en France et à l'international est encore incertaine et inégale selon les différents territoires et domaines d'application, notamment ceux traités dans les actes que vous avez lus.

Nous comptons sur vous pour chaque enfant, en France et dans le monde, puisse exercer l'ensemble de ses droits dans tous les lieux où il vit, apprend, joue, se repose, découvre, se soigne... en toute sécurité physique et morale.

Les enfants et les jeunes espèrent que les actes ne resteront pas de beaux écrits sans suite, ils comptent sur vous pour qu'ils deviennent des réalités quotidiennes.

Ne perdez pas leur confiance : engagez-vous pour et avec eux !

La Dynamique se tient à votre disposition pour faire évoluer les politiques publiques et mettre en œuvre ces douze actes déclinés en 69 recommandations.

Afin d'assurer le suivi de ce vaste chantier, nous vous proposons de construire avec vous les critères de suivi de la mise en œuvre des propositions.

La Dynamique « De la Convention aux Actes ! »



⁴³ Citation issue des États Généraux des Droits de l'Enfant organisés par le COFRADE en 2018 sur le droit à l'éducation.

DYNAMIQUE COORDONNÉE PAR :



AVEC L'IMPLICATION DE :



ET LE SOUTIEN DE :



www.delaconventionauxactes.org

